

EDITO

Les projets avancent ...



Chères martaraises et chers Martarais, Je vous remercie pour votre participation à la cérémonie des vœux. Nous voilà déjà au deuxième numéro de l'écho de l'année 2024. Le temps passe très vite et notre engagement à nous occuper de notre commune ne faiblit pas. Être dans une métropole a ses avantages, mais aussi ses inconvénients. En effet, cela nous apporte un surcroît de travail et contrairement à certaines autres communes, plus grandes que Marigny, nous n'avons pas assez de personnel.

Je tiens à remercier les services pour leur professionnalisme, car ils doivent savoir tout faire et ce n'est pas rien. Pour les élus c'est la même chose et nous devons en permanence être en veille. Je prendrai comme exemple les transports en commun. Vous êtes quelques-uns à m'avoir signalé des dysfonctionnements. Après d'après discussions j'espère que cela est réglé.

Je vous ai annoncé l'avancée de nombreux projets et je commencerai par le pôle de santé, avec les premières ébauches proposées par le cabinet d'architecte. J'espère qu'il sera en service pour la fin de l'année. Nous terminons le travail sur la Zone Agricole Protégée (ZAP) et sur les chemins communaux. Comme prévu nous lançons les travaux de voiries en commençant par le chantier le plus urgent, la réfection de la rue du Gros Orme. Nous travaillons sur le budget de la commune qui, sans augmentation des taux d'imposition, sera volontaire et prudent. Nous vous présenterons cela lors d'une réunion d'échange. Afin d'apporter un peu de joie et d'animation à Marigny les Usages, les 22, 23 et 24 Mars en plus du Carnaval, une fête foraine sera installée sur la place derrière l'église. N'oubliez pas le marché alimentaire toujours présent les vendredis matin.

Philippe Beaumont

SOMMAIRE

LA VIE MUNICIPALE p 2 à 4

- Finances et personnel communal
- Culture, Sport, Loisirs, Associations
- Urbanisme
- Environnement
- CCAS

LA VIE A MARIGNY p 7

ASSO' INFO p 8 à 10

- L'Air(e) des Artistes Associés
- Les Anciens Combattants
- Famille Rurale
- Le Comité des Fêtes
- L'ESM Football
- L'APEM

ECHO BIO p 11

INFOS / AGENDA / ETAT CIVIL p 12



Que s'est-il passé en 2023 ?

RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL			Exercice 2023
	RÉSULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I – Budget principal			
Investissement	320 970,85	-138 184,80	182 786,05
Fonctionnement	346 038,09	73 908,61	419 946,70
TOTAL	667 008,94	-64 276,19	602 732,75

Les résultats à la clôture de l'exercice 2023 seront affectés au budget primitif 2024.

Et comment aborder 2024 ?

La rigueur budgétaire est une nécessité qui permet de s'adapter et de maîtriser nos dépenses pour maintenir le cap de nos engagements et de nos réalisations.

- S'adapter à ce qui n'est pas connu en février comme par exemple, les montants des dotations
- S'adapter aux aléas comme par exemple l'inflation, la crise économique...
- Maîtriser le budget de fonctionnement pour dégager une capacité d'autofinancement.

Malgré ce contexte et ces contraintes, la commune va poursuivre et travailler sur d'autres investissements porteurs d'avenir.

Le budget 2024 vous sera présenté dans le prochain ECHO.

Josette Lagareno

CULTURE, SPORTS, LOISIRS, ASSOCIATIONS

Carnaval

Le samedi 23 mars, la municipalité organise le défilé du carnaval avec un départ sous le préau de l'école à 15 h. Une animation de rue et la clique de Vennecy animeront ce défilé qui sera suivi d'un goûter offert aux enfants par le comité des fêtes.

A noter que du 22 au 24 mars, une fête foraine sera installée sur le parking derrière l'église avec un manège à sensation, autos tamponneuses pour enfants, chichi, ...

Associations

Comme chaque année, les bureaux des associations sont reconduits ou renouvelés lors des assemblées générales.

Vous trouverez ci-dessous les changements de présidence :

- Florence Chobert a remplacé Noëlle Panis pour AMI-VOIX,
- Armand Bernois a remplacé Gérard Branchu pour le comité des fêtes,
- Taoufik Laghmiri a remplacé Armand Bernois pour l'USEP,
- Cédric Chambrin a remplacé Thierry Bruneau pour le Mini Racing Club de Marigny.

Je remercie Noëlle, Gérard, Armand et Thierry pour leur dévouement et leur implication dans la vie associative de notre commune.

La commission souhaite à Florence, Armand, Taoufik et Cédric, des vœux de réussite pour vos futures animations. Nous serons à votre écoute pour vous accompagner. Merci d'avance.

Philippe Cochard

Maison de santé

Le projet d'aménagement d'une Maison de Santé, repris par le Conseil Municipal suite à la défaillance du projet d'initiative privée, prend forme.

La Mairie a reçu le diagnostic technique confié au cabinet d'Architecture V+C Architecture, établi sur le bâtiment de la Sablonnière (ancien bâtiment abritant les locaux de l'association AEFH).

Ce diagnostic a permis d'établir dans un premier temps un état des lieux des locaux existants et des possibilités d'aménagement.

Une première faisabilité d'aménagement de cette Maison de Santé dans ce bâtiment avec un budget prévisionnel a été présentée aux membres du Conseil Municipal, qui vont maintenant pouvoir travailler en commission travaux en partenariat avec les praticiens pour lancer rapidement un marché de maîtrise d'œuvre et un dossier de consultation des entreprises.

Réhabilitation du groupe scolaire

Les études de réhabilitation du groupe scolaire avancent également.

Les différents scénarios de réhabilitation vont être présentés très prochainement aux membres du Conseil Municipal par l'atelier d'architecture POINVILLE et permettront également à la commission travaux de travailler sur le projet définitif pour lancer les études.

City stade

Les aménagements paysagers autour du Citypark ont débuté à l'automne et se poursuivent en cette fin d'hiver, pilotés par Gilles LENDOM, Adjoint à l'environnement. En parallèle, une réflexion a été lancée avec les services de la Métropole pour sécuriser ce nouvel équipement situé en entrée de la commune, avec là également des vitesses excessives constatées de la part de certains véhicules.

Réfection des voiries

Rue du Four à Chaux :

La réfection de la seconde partie de la rue sera entreprise cette année comme prévue. La planification reste encore à confirmer par la Métropole et vous sera communiquée prochainement.

Taille de haies

Le printemps arrive bientôt.

Pour celles et ceux dont les haies débordent amplement des limites séparatives, et afin de préserver l'emprise des trottoirs et la sécurité des piétons, nous rappelons qu'il est **obligatoire** de tailler régulièrement les haies bordant les limites de propriétés et plus particulièrement celles bordant les espaces publics.

Pensez à programmer ces travaux pour la sécurité des piétons, ainsi que vos bonnes relations de voisinage.

Herve Margot

Chantiers participatifs de plantation d'arbustes :

Le 16 février avec l'école, 3 classes le matin, 2 l'après-midi, soit 125 élèves ont planté 150 arbustes. Les enfants ont, une nouvelle fois, participé pleinement, appréciant l'aspect pédagogique prodigué par l'association « Plantons par nature » ainsi que les travaux pratiques, malgré le terrain « pâteux » et le temps maussade.

Le 17 février, les élus avec quelques habitants et familles ont fini le travail sous un beau soleil, ce qui a représenté la mise en place de 214 arbustes, en global, répartis sur plusieurs zones.

Les étapes à suivre dans les prochaines semaines seront : un nouveau travail de la terre avant le semis de gazon rustique, la mise en place de ganivelles et l'aménagement des aires de repos. Pour les années à venir d'autres installations permettront de compléter ce parc de loisirs intergénérationnel en harmonie avec la nature et la biodiversité.

2 à 3 pupitres à vocation pédagogique viendront illustrer l'ensemble de la démarche.



ENVIRONNEMENT

Gilles Lendom

France Services - Neuville-aux-Bois

Site web : <https://www.france-services.gouv.fr> -
 Courriel : neuville-aux-bois@france-services.gouv.fr
 Bureau de poste
 2 rue de la Pichardière
 45170 Neuville-aux-Bois - Tél : 02 38 15 30 43

Horaires d'ouverture

Du Mardi au Vendredi : de 09h00 à 12h00 de 14h00 à 17h30

Le Samedi : de 09h00 à 12h00

Des conseillers formés pour vous accompagner au quotidien dans vos démarches, n'hésitez pas à prendre rendez-vous afin de faciliter votre venue.



9 partenaires en un seul lieu

Dans chaque France services, vous avez accès à différents services des neuf partenaires nationaux : Allocations familiales, ANTS, Assurance retraite, Assurance Maladie, Finances publiques, La Poste, MSA, point-justice et Pôle emploi.

Les conseillers France services peuvent :



Lancé il y a quatre ans, le réseau France services marque le retour d'une offre de service public à la fois plus proche et plus accessible, et constitue une réponse à la dématérialisation des démarches administratives pour les Français les plus éloignés du numérique.

Depuis la création du programme France services en 2019, les conseillers ont accompagné plus de 18 millions de démarches

La téléconsultation en pharmacie, en deux mots

La téléconsultation en pharmacie est la possibilité pour un patient de consulter un médecin, via un dispositif de téléconsultation, comme une cabine, au sein de son officine de proximité équipée, et sans rendez-vous.

Elle est possible pour soi, pour un ayant droit ou pour un proche en possession de sa carte vitale.

La téléconsultation en pharmacie dépanne dans les situations où aucun médecin généraliste ou médecin spécialiste comme dans le domaine de la psychiatrie n'est disponible et qu'un avis médical s'impose :

- pas de nécessité de prendre rendez-vous,
- une mise en relation rapide,
- le pharmacien est disponible pour vous accompagner à l'utilisation du dispositif si besoin,
- une ordonnance digitale peut être générée et est utilisable tout de suite en pharmacie,
- un arrêt de travail est possible dans la limite de 3 jours.

En pharmacie, la téléconsultation s'effectue via des appareils innovants, qui ne comportent pas seulement un écran et une caméra mais également des dispositifs médicaux connectés.



Aujourd'hui, les pharmacies partenaires MEDADOM sont équipées de 3 types de dispositifs de téléconsultation :

- majoritairement, une borne avec un pied,
- ou une cabine, qui constitue un espace fermé,
- ou une console qui ressemble à un petit ordinateur, disposée sur une table par exemple.

L'avantage par rapport à une consultation depuis son canapé, c'est que ces postes disposent de six instruments de mesures (dermoscope, autoscope, saturomètre, tensiomètre, stéthoscope et thermomètre)

Avant de vous rendre en pharmacie pour faire une téléconsultation, pensez à :

- votre téléphone : il sera indispensable pour vous inscrire,
- votre carte vitale,
- votre carte bleue.

Attention : La téléconsultation n'est pas adaptée pour la médecine d'urgence : appelez le 15 ou rendez-vous aux urgences en cas de signes de gravité, les établissements de santé tels que les hôpitaux ne peuvent pas être remplacés par de la téléconsultation si des signes de gravité apparaissent, l'hospitalisation sera la meilleure des options. Elle n'est pas non plus possible pour les enfants de moins de 3 ans.

Les pharmacies les plus proches qui pratiquent la téléconsultation se trouvent à Boigny sur Bionne et Semoy.

Ecole

L'Exploit : vaste sujet d'écriture

Cette année encore, pour le concours national de la semaine de l'écriture, un élève de l'école a été félicité par le jury présidé par Patrice Lafond.

Oscar Touzard en CM1 a fait un très beau texte sur l'Exploit, face au diabète qui lui demande des contraintes et des efforts quotidiens.

Il a reçu un gros colis de fournitures scolaires.

Toute l'école le félicite et on attend encore des champions l'année prochaine !



Le devoir de Mémoire à l'école.

Lundi 5 février les élèves de CM2 de l'école de Marigny ont rencontré l'association des anciens combattants présidée par Mr Maureau à la salle Ara Martis.

A travers leurs récits, images et souvenirs de la guerre d'Algérie, ils ont échangé avec les enfants curieux et impressionnés par toutes leurs anecdotes.

Un devoir de mémoire qui continue avec les élèves comme pour le 11 novembre où les élèves étaient venus nombreux aussi .



Périscolaire

« Séjour jeunes intercommunal 11-14 ans

10 jeunes par commune, Marigny les Usages, Boigny sur Bionne, Semoy et Mardié, pourront partir 8 jours à Belle-Ile-en-Mer du 09 juillet au 16 juillet 2024.

Entre terre et mer, ce séjour permettra de sensibiliser le public à la fragilité du monde marin et de découvrir la nature insulaire, sauvage et préservée. Ils seront encadrés par 6 animateurs dont 1 directeur et 1 ou 2 Surveillants de Baignade. Pour se rendre à Belle-Ile-en-Mer, le trajet se fera en train suivi d'une traversée en bateau et sur l'île, les déplacements s'effectueront à vélo. Tout en profitant des nombreuses activités proposées sur place, les jeunes partageront des moments de convivialité au sein d'un groupe. Des réunions de préparation auxquelles ils seront conviés, seront organisées afin d'aborder le règlement de l'hébergement, de co-organiser la vie quotidienne, de définir ensemble les activités, de présenter ces choix collectifs aux familles ...

Si vos jeunes sont intéressés par ce séjour, veuillez écrire à l'adresse mail suivante: periscolaire@marignylesusages.fr pour vous transmettre davantage d'informations comme l'ouverture et la fermeture des dates d'inscriptions, tarification ...

*Les communes se réservent le droit d'annuler ou d'adapter le séjour. »



Le marché

N'oubliez pas le marché du vendredi matin dans le centre bourg.

Vous pourrez retrouver les commerçants suivants :

Fromager Darbonville
Boucher Grillon
Maraicher Pilongerie
Poissonnier Medy
Produits antillais germany
Paëlla Folie Theo
Pâtisserie Clavenou
Fruits et légumes l'Agilité
Boucher traiteur Mouroux
Traiteur asiatique



Marigny sera en ébullition le Samedi 16 mars à 20h à la salle des Etangs pour un gala de la chanson, intitulé

« **Ne partez pas... sans moi** ».

Une vingtaine d'élèves de Marie du groupe de l'Air(e) des Artistes Associés, interpréteront des mélodies d'un répertoire festif, actuel, enchanteur qui vous fera vibrer avec une envie folle de bouger. Un tourbillon artistique sous forme de comédie musicale où ça chante et ça danse vous attend.

Ce grand spectacle de la chanson offrira au public, une soirée inoubliable, moderne, magique, pleine d'énergie et de PEPS à revendre...

Le show « **NE PARTEZ PAS... SANS MOI** » sera l'occasion de passer un moment **Ex tra or din' Art**

Réservation : 06-88-83-31-88

Tarif : 12€ adulte
10€ -15 ans
Gratuit -6 ans

Ouverture buvette, sandwicherie dès 19h15



SAMEDI 16 MARS 2024 20h
GALA DE LA CHANSON
NE PARTEZ PAS... SANS MOI

2 LOTS À GAGNER AVEC LES ENTRÉES

Salle des étangs - **MARIGNY-LES-USAGES**
Réservation : 06 88 83 31 88 - Ouverture des portes 19h15
TARIFS : 12€ adulte - 10€ moins de 15 ans - gratuit moins de 6 ans
Sur place : sandwichs - boissons - pâtisseries

  Animation, Sonorisation, Eclairage, DJ pour tout type de soirée



FNCPG - CATM
FÉDÉRATION NATIONALE DES COMBATTANTS PRISONNIERS DE GUERRE - COMBATTANTS D'ALGÉRIE, TUNISIE, MAROC
Section De VENNECY – MARIGNY-les-USAGES



Le samedi 20 janvier 2024 à 15h00, les membres de l'association ACPVG-CATM de Vennezy-Marigny se sont réunis à la salle Ara- Martis en assemblée générale en présence de Roger Deslandes, maire de la commune et de Manuel Russo, représentant la municipalité de Marigny-les-USages. 19 membres adhérents sont présents sur les 21 que compte l'association.

Tous les membres du conseil d'administration sont présents.

En accord avec les maires des 2 communes, il a été décidé qu'un an sur deux, les commémorations commenceront par Vennezy puis Marigny.

Avant de clôturer l'assemblée générale, le président Jackie Maureau remet la médaille du mérite fédéral à Christian Carpentier qui œuvre dans le bureau depuis de nombreuses années et s'investit dans le fonctionnement de la section.

A l'issue, les participants ont partagé une galette des rois dans la bonne humeur et la convivialité.



L'assemblée générale de Familles Rurales a eu lieu le samedi 27 janvier 2024 à la salle des étangs. Le président Jackie Maureau a remercié Philippe Beaumont le maire et tous les membres de l'équipe municipale présents, Robert Bonsergent, co-président de la fédération départementale, et tous nos adhérents venus nombreux.

Le bilan de nos actions sur l'année 2023 est positif, le club des aînés rencontre un succès grandissant, il correspond à un réel besoin pour nos adhérents, moment d'échange et de bonne humeur pour tous.

Martaraises et Martarais, venez nous rejoindre. Nous manquons de bénévoles et nous serions heureux de vous accueillir dans notre équipe.

A la clôture de la réunion et des diverses interventions, des échanges se sont poursuivis devant un pot de l'amitié.



Le dimanche 11 février 2024 l'Association Familles Rurales a organisé son loto annuel. Salle comble, convivialité, et de nombreux lots ont fait le bonheur des participants.



Une conférence sur le thème " Le grand épeautre non hybridé, ses bienfaits sur la santé " aura lieu le 15 mars 2024 à 18H30 salle Ara Martis. Venez nombreux.



Nous collectons toujours les bouchons en plastique au profit de l'association " Les Bouchons d'Amour "

Vide grenier annuel organisé par les familles Rurales le 26 mai 2024



Le 19 janvier 2024, les adhérents du comité des fêtes se sont réunis dans la salle polyvalente à l'occasion de l'Assemblée Générale.

- Présentation du rapport par le président Gérard BRANCHU.

- Présentation du rapport financier par la trésorière Christelle LANSON et validé par Josette LAZARENO ajointe aux finances.

Au cours de cette assemblée, notre président monsieur Gérard BRANCHU que nous remercions chaleureusement pour son dévouement tout au long de ces années, a décidé de ne pas renouveler son mandat.

Un nouveau bureau a donc été constitué avec la composition suivante :

- o Président : Armand BERNOIS
 - o Vice-président : Nicolas VANDERBURIE
 - o Secrétaire : Isabelle TURLOT
 - o Secrétaire adjoint : Madeleine JOVET
 - o Trésorière : Christelle LANSON
 - o 1er Trésorier adjoint : Thierry LESAGE
 - o 2ème Trésorier adjoint : Dominique GARNEAU
- La soirée s'est terminée autour d'un pot de l'amitié et d'un buffet.

Le samedi 23 mars 2024, le comité des fêtes en collaboration avec la municipalité participera à la manifestation du CARNAVAL avec l'offre d'un goûter aux enfants.



Notez bien dans votre agenda le dimanche 5 mai 2024 date à laquelle se déroulera la 26ème édition de la marche des étangs

Cette marche sera composée de 4 parcours 5-9-15-20 Km.

Le comité des fêtes est en pleine préparation de cette manifestation avec un objectif de rendre ce moment agréable à l'ensemble des participants.



Organisée par **MARIGNY LES USAGES**

DIMANCHE 05 MAI
26ème MARCHÉ DES ÉTANGS

Inscriptions : **SALLE DES ÉTANGS** à partir de **07H00**

5 Kms: 2 € et - 10 ans: gratuit
9, 15 ou 20 Kms: 5 € et - 10 ans: 2 €

1 € par inscription sera reversé à l'association:

Info: 07 85 01 98 44 ou cdmarignylesusages@orange.fr
facebook Comité des fêtes de Marigny les usages

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Boudin à la plancha



« Nos Footeux, dernière ligne droite... »

Après des vacances bien méritées, nos jeunes footeux vont reprendre le chemin des stades . Plateaux et matchs vont occuper nos Samedis et Dimanches. Cette 2ème partie de saison va être palpitante pour l'ensemble de nos équipes .

Nos manifestations Retour de la Soirée dansante « Paëlla. »

Réservez votre Samedi 6 Avril pour notre Soirée Paëlla à partir de 19h30 à la salle des Etangs

Pour réservations ou renseignements : Philippe Laveau 06 84 41 31 21 / philippe.laveau45@sfr.fr
Ou Lionel Erit 07 83 57 00 08

- Dimanche 9 Juin 2024 : Concours de pétanque (ouvert à tous)
- Vendredi 14 Juin : Tournoi des partenaires et amis du club
- Samedi 22 Juin : à partir de 10h00 aux Usages : Tournois U 7 et U 9
- Dimanche 23 Juin à partir de 10h00 aux Usages : Tournois U 11 et U 13
- Samedi 29 Juin : Tirage de la Super Tombola au stade des Usages 11h00

Suivez la vie de votre Club sur notre page facebook ES.Marigny Football et pour tout renseignement, contactez nous :

Co-présidents : Lionel Erit : 07 83 57 00 08 et Raphaël Bignet 06 84 37 78 42

Marigny plus qu'un club, un état d'esprit ... !!!

Soirée Paëlla
Samedi 6 Avril 2024
Salle des Etangs - Marigny les Usages
à partir de 19h30

Apéritif offert
Paëlla
Fromage
Dessert
Café

Menu enfant - 13 ans
Nuggets
Pommes noisettes
Dessert

23 € **8 €**



Le 18 février a eu lieu le loto des enfants, 130 participants au rendez-vous ! Un goûter et un beau moment partagés.

Un grand merci aux commerçants de Marigny, Beauté Marine et Diminu'Tiff, ainsi qu'aux adhérents qui ont participé en offrant de superbes lots aux petits martarais.



A vos agendas :

En mars : la vente d'objets décorés
13 avril : la journée verte
24 mai : la course des Chevreuils

L'Écho BIO

Et si la commune de Marigny Les Usages devenait un refuge LPO ?

Qu'est-ce qu'un Refuge LPO ?

C'est un terrain où la faune et la flore sauvages sont protégées selon les principes de la Charte des Refuges et des 15 gestes favorables à la biodiversité qui découlent de cette Charte.

En créant un « Refuge LPO », le demandeur est volontaire pour accueillir, protéger et favoriser la nature chez lui.

Pour cela il s'engage à :

- Créer les conditions propices à la vie du sol, de la faune et de la flore sauvages ;
- Préserver son Refuge de toutes les pollutions ;
- Réduire son impact sur l'environnement.

À noter : La création du Refuge LPO ne remet pas en cause les droits sur la propriété, le demandeur conserve toujours la libre et entière disposition de son bien et la jouissance de celui-ci. L'agrément « Refuge LPO » n'a pas de valeur juridique. Il n'entraîne aucune plus-value du terrain concerné, ni aucun statut de protection de celui-ci hormis le droit du propriétaire.

Aujourd'hui le programme Refuges LPO c'est :

- Plus de 51 800 Refuges LPO partout en France
- Plus de :
 - o 46 000 jardins et balcons de particuliers
 - o 4 200 établissements
 - o 720 collectivités
 - o 350 entreprises
 - o 66 000 hectares d'espaces préservés pour la nature.

Marigny Les Usages, s'engage avec le label refuge LPO en cohérence avec ses actions TEN (2024-2026)

Marigny Les Usages, s'engage avec le label refuge LPO dans son plan d'actions TEN à 3 ans en faveur de la biodiversité (2024-2026). Cela signifie que la commune privilégie, principalement sur les espaces verts et de nature dont elle a la gestion, le respect de la Charte des Refuges LPO et des 15 gestes favorables à la biodiversité qui découlent de cette Charte.

Mais ces 15 gestes sont déjà mis en oeuvre en grande partie par la commune, dans le cadre de son plan d'actions TEN en faveur de la biodiversité depuis 2021, particulièrement avec son plan de gestion différenciée des espaces verts et de nature communaux. La forêt communale est gérée à part avec l'ONF.

Quel est l'intérêt du label refuge LPO pour les martarais ?

De nombreux martarais disposent d'un jardin et sont donc déjà sensibilisés à la connaissance et la préservation des oiseaux qui les entourent.

Le label refuge LPO sur la commune permettra d'agir collectivement en faveur des oiseaux, en cohérence entre la Mairie et les habitants, dans le cadre de divers échanges à prévoir sur ce sujet, comme : des animations, des documents pédagogiques, la fourniture de nichoirs ...



1 Ligue de Protection des Oiseaux, association nationale de protection de la nature

2 plan d'actions TEN proposé par Marigny Les Usages pour 2024-2026, en cours d'évaluation par le jury TEN



C'est le bon moment pour piéger les frelons asiatiques

La saison des frelons asiatiques est de retour, et avec elle, ses risques de piqûres et d'incidences directes sur les abeilles.

Dès le mois de février, ils prolifèrent et investissent les jardins après des mois d'hibernation. **C'est le moment idéal pour installer des pièges et capturer les reines**, qui sont à l'origine de l'apparition des nids. Une reine équivaut à un nid et donc 5 000 frelons, il faut les attraper dès maintenant pour éviter qu'elles continuent à pondre jusqu'à l'été.

Le piégeage doit se faire dès février, jusqu'au début du mois de mai. Un nid qui n'est pas détruit l'hiver, c'est entre 3 et 5 nids reconstruits au printemps. Pièges vendus directement en magasins ou pièges faits maison, construits dans une bouteille plastique, peu importe, le plus important, c'est le positionnement ou l'appât. Il est conseillé de positionner quatre pièges dans des couloirs de passage, de chaque côté de son habitation. Les pièges doivent être colorés et sucrés pour attirer les frelons asiatiques

Ne jamais détruire un nid soi-même.

La découverte d'un nid proche de son habitation peut parfois amener la population à tenter seule de s'en débarrasser mais le mieux est de faire appel à des professionnels.

Idée de piège "fait maison"

Prendre une bouteille en plastique vide, la couper au tiers supérieur puis retourner la partie haute qui sera placée à l'envers pour faire un entonnoir. Pour permettre aux petits insectes non ciblés de s'échapper, faire des petits trous (environ 5 mm). Au fond de la bouteille (l'appât) : verser un verre de bière brune, un verre de vin blanc (qui repousse les abeilles), un trait de sirop de cassis. Ce piège peut être suspendu à un arbre, de préférence au soleil et protégé du vent, à une hauteur de 1,50m ou 2 mètres (hors de portée des enfants). Il peut aussi être placé sur un balcon. Pour éviter que de l'eau de pluie ne vienne diluer l'appât, un élément (CD-Rom, assiette de pique nique...) peut être inséré dans le système d'attache.



Frelon asiatique :

- Tête noire avec visage jaune orangé
- Thorax entièrement noir
- Dessus de l'abdomen noir avec 3 bandes jaunes
- Pattes noires avec des chaussettes jaunes



ASTUCE ZERO DECHET

Bénéfique pour votre jardin

Les cendres de bois sont riches en calcium, potassium, magnésium et autres oligo-éléments, ce qui en fait un excellent engrais pour les plantes en pleine croissance. Elles augmentent également le pH de la terre et peuvent être utilisées comme répulsif d'insectes.

Elles sont donc un très bon allié au jardin. Comme les cendres sont alcalines de nature, elles neutralisent un sol acide Parfaite pour vos plantes qui requiert un sol non acide.

Bénéfique pour vos animaux

La cendre de bois peut neutraliser les mauvaises odeurs dans les litières et être utilisée pour éliminer les odeurs désagréables sur le pelage de votre chien après qu'il s'est roulé dans l'herbe ou dans des endroits malodorants ainsi que dans le poulailler. Saupoudrer des cendres sur le plancher de votre poulailler agit comme du bicarbonate de soude et neutralise les mauvaises odeurs tout en gardant votre sol plus sec. Mélanger également dans un bac de la cendre avec du sable et de la terre de diatomée, les poules se lavent les plumes avec afin de se protéger des parasites.

Bénéfique pour votre intérieur

La cendre de bois peut être utilisée comme ingrédient dans les produits nettoyants, tels que les savons et décapants, ou dans les lessives comme un agent lavant naturel et végétal. Elle est grandement conseillée de l'utiliser pour nettoyer les vitres de votre poêle à bois ou de votre cheminée grâce à sa propriété abrasive. Avec une feuille de papier absorbant et un peu d'eau elle est même plus efficace que certains produits chimiques. La cendre de bois est hygroscopique, ce qui signifie qu'elle a une capacité d'absorption de l'air ambiant importante. Elle peut être placée dans une coupole et disposée dans des armoires ou différents coins d'une pièce humide pour lutter contre la moisissure.

LA GESTION DE L'EAU POTABLE DANS LA MÉTROPOLE

Fruit d'un choix des communes qui la composent, Orléans Métropole assure depuis le 1er janvier 2024 la gestion de l'eau potable en régie sur une partie de son territoire. Pour l'autre partie du territoire, la Métropole confie cette mission à un délégataire de service public, Suez Eau France, désignée par le conseil métropolitain en juillet 2023, pour une durée de 8 ans.

Dans un objectif de clarification et d'uniformisation, une marque unique va couvrir depuis le 1er janvier 2024 l'ensemble des missions de la Métropole liées à l'eau : eaux pluviales, eau potable, assainissement collectif et non collectif, défense extérieure contre l'incendie.

Une nouvelle tarification harmonisée pour le territoire métropolitain

La mise en place des nouveaux contrats de délégation du service public d'eau potable et d'assainissement avec Suez Eau France ainsi que la création des deux régies étaient les prémices d'une harmonisation du service proposé aux usagers et du prix de l'eau à l'échelle métropolitaine.

La tarification de l'eau potable

Première étape de l'unification des tarifs de l'eau potable sur le territoire métropolitain, une harmonisation de la facturation dès le 1er janvier 2024, avec une part de la tarification par tranche afin d'inciter à la préservation de la ressource en eau en réduisant la consommation.

Comment se compose la facture de l'eau potable ?

- Un abonnement (tarif fixe) différent selon les diamètres de compteurs, qui revient à la Métropole

- Une part pour les investissements structurants, qui revient à la Métropole

- Une part pour la production et la distribution, revenant à l'exploitant (Suez Eau France ou régie), selon 3 tranches de consommation :

De 0 à 40 m3 d'eau consommée (« portion vitale »)

De 41 à 120 m3 d'eau consommée (« portion utile »)

>120 m3 d'eau consommée (« portion dite de confort »)

- Une redevance perçue pour le compte de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne

La TVA

Des dispositions particulières vont être prises pour les logements collectifs qui ne disposent pas de compteurs d'eau individuels, de manière à ce que chaque logement bénéficie de la tarification progressive et soit incité à réduire sa consommation.

Les tarifs des prestations annexes (exemples: frais d'accès au service, réalisation d'un nouveau branchement, pose de compteur...) seront également harmonisés dès le 1er janvier prochain sur l'ensemble des communes.

Deuxième étape de l'harmonisation tarifaire, la convergence progressive des tarifs sur la période 2024-2031. Ainsi, les prix de l'abonnement et des investissements structurants vont converger

progressivement afin d'obtenir une tarification unique pour tous les usagers de la métropole d'ici 2031.

La tarification de l'assainissement

Les tarifs relatifs à l'assainissement collectif sont déjà unifiés sur le territoire mais vont également évoluer à partir du 1er janvier 2024 afin de tenir compte de l'évolution des charges du service. Le tarif global (hors taxe) de la redevance va augmenter de 5%, avec une évolution de la part variable de 1,48 € HT à 1,55 € HT par m3, et une évolution du tarif de la part fixe de 17,17 € HT à 18,03 € HT par branchement et par an.

Comment se compose la redevance assainissement collectif ?

- Un abonnement annuel (tarif fixe)

- Une part variable revenant à la Métropole pour les travaux et les coûts d'exploitation des six stations d'épurations

- Une part variable destinée à l'exploitant pour la collecte et le transport des effluents

- La redevance perçue pour le compte de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (pollution domestique et modernisation des réseaux)

- La TVA

Retrouvez toutes ces informations et les tarifs sur le site de la métropole: <https://www.orleans-metropole.fr/actualites/detail/des-evolutions-dans-la-gestion-de-leau-au-1er-janvier-2024>

et

<https://www.orleans-metropole.fr/environnement-proprete/gestion-de-leau/eau-potable>

et

<https://www.orleans-metropole.fr/environnement-proprete/gestion-de-leau/assainissement-collectif>





ALEXOTO 45

Réparations et entretiens toutes marques -
Diagnostic électronique - Montage - Equilibrage
pneus auto et moto

ouvert du lundi après-midi au samedi matin

09.50.83.76.64 105 rue du Champ Nappé
alexoto45@free.fr 45760 MARIGNY LES USAGES



CB Bois
L'artisanat à votre service

Menuiserie MIXTE - Alu, Bois, PVC
Véranda - Volet - Portail
Charpente - Escalier
Cuisine - Agencement intérieur

Guillaume Cottet : 06 24 30 24 31
g.cottet@cb-bois.fr

67, avenue Eugène Milon - 45 470 LOURY



iad
ÇA FAIT DU BIEN À L'IMMOBILIER

**VOTRE CONSEILLER
EN IMMOBILIER
SUR LE SECTEUR**



Nicolas LAZARENO

06 61 46 02 90

REJOIGNEZ iad | CONTACTEZ-MOI !

iadfrance.fr

Date	Manifestation	Horaire	Lieu
Vendredi 15 mars 2024	Familles Rurales - conférence sur "Le grand épeautre non hybridé"	18h30	Salle Ara Martis
samedi 16 mars 2024	AAA : Aire des Artistes Associés Gala de la chanson	20 h	Salle des étangs
samedi 23 mars 2024	Mairie et comité des fêtes Carnaval	15 h	Salle des étangs
samedi 6 avril 2024	Entente Sportive Marigny section Football - Soirée ESM Foot	19 h 30	Salle des étangs
samedi 13 avril 2024	Comité des fêtes - Soirée théâtre	20 h	Salle des étangs
samedi 13 avril 2024	Mairie / APEM - Journée verte	10 h	Mairie
dimanche 5 mai 2024	Comité des fêtes - Marche des étangs	à partir de 7 h	Salle des étangs
mercredi 8 mai 2024	Anciens Combattants Commémoration armistice	9 h 30	Salle des étangs

Les gens du voyage

Je reçois de temps en temps quelques messages me signalant que je ne fais pas mon travail de Maire vis-à-vis des gens du voyage stationnant à la pointe de Ségry.

Certaines personnes m'écrivent anonymement pour que je ne leur réponde pas, surprenant !

Alors, afin de vous informer, voici toutes les démarches entamées vis-à-vis de l'installation illicite des gens du voyage, comme à la pointe de ségry.

Je suis intervenu auprès de la préfecture du Loiret, puis auprès du député M. Richard RAMOS.

Celui-ci a organisé une réunion auprès du ministre de l'intérieur place Beauvau. J'étais accompagné de plusieurs Maires ayant les mêmes problèmes, dont le Maire de Nevoy. Ce dernier s'attend au pire pour le mois de Mai avec 60 000 voyageurs attendus !

Le ministère a conscience du problème des gens du voyage et avec le directeur général de la gendarmerie nationale, nous avons pu aborder les difficultés rencontrées sur le terrain.

À la suite de cette réunion, le ministère a demandé à Mme la préfète du Loiret de réunir rapidement les maires concernés par cette situation ce qui a été organisé le 16/01/24 avec les services de la préfecture, le colonel de gendarmerie et la police nationale. Le constat est toujours le même, il n'y a pas de réponse juridique vraiment efficace. La législation doit évoluer et s'adapter.

Les trois sénateurs du Loiret, conscients du problème, travaillent actuellement sur ces évolutions.

Depuis trop longtemps les pouvoirs publics ont pratiqué la politique de l'autruche vis-à-vis des gens du voyage. Aujourd'hui nous ne pouvons plus faire comme s'ils n'existaient pas. Nous devons adapter la législation, faire respecter la loi, mais aussi aider à s'installer, les voyageurs souhaitant se sédentariser.

Philippe Beaumont

Le député Richard Ramos (MoDem) et cinq maires du Loiret entendus au ministère de l'Intérieur au sujet des gens du voyage

Publié le 24/11/2023 à 18h18



Directeur de la publication: Philippe Beaumont

Conception: Marine Rocher

Photos: Marine R., Gilles L., Philippe C.

Impression Prevost BBV

Tiré en 800 d'exemplaires

10-31-3175 / Certifié PEFC / Ce produit

est issu de forêts gérées durablement et

de sources contrôlées. pefc-france.org

Ne pas jeter sur la voie publique.



ETAT CIVIL

Ils se sont pacsés

- DA SILVA Tony et PICHOT Coraline le 12/01/2024

- LUCAS Thompas et BÉBIN Julie le 19/01/2024

Ils sont décédé(e)s

- Simone NEVET née TALBINSKI le 22/12/2023

- Joseph INGIANNI le 16/01/2024

INFOS UTILES

Ouverture de la mairie au public :

- Lundi de 08h30 à 12h30

- Mardi de 15h00 à 18h30

- Mercredi de 08h30 à 12h30

- Jeudi de 15h00 à 18h30

- Vendredi de 08h30 à 12h30

Pendant les vacances scolaires :

- lundi, mercredi et vendredi 08h30 à 12h00

- mardi et jeudi 15h00 à 17h30

TEL : 02 38 75 04 15

E-mail : mairie@marignylesusages.fr

Site internet : www.marignylesusages.fr

Horaires de la bibliothèque:

le mardi de 16h30 à 18h30

le jeudi de 16h30 à 18h

le 1er samedi du mois de 10h à 12h

Samu : 15 / Pompiers : 18

Gendarmerie : 17 ou 02.38.46.83.60

ERDF: 09.72.67.50.45

Kinésithérapeute, Mme Alexandre:

02 38 21 09 13

Infirmière, Mme Manso:

06 77 34 02 09

Horaires déchetterie:

- lundi de 14h à 18h00

- du mardi au samedi, de 09h à 12h

et de 14h à 18h00

- le dimanche de 9h à 12h

Toutes les déchetteries et Végé'tri sont fermées les jours fériés.



Les prochains ramassages des déchets jaunes sont les 1, 15, 29 mars et les 12 et 26 avril. 2024